

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, vendredi 21 octobre 2016

Décision modificative 2016

Après le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire, cette session de Décision Modificative de l'exercice 2016 permet, d'une part, d'ajuster les inscriptions budgétaires et, d'autre part, d'intégrer de nouvelles opérations. En voici les grandes lignes.

La Chambre Régionale de Compte salue la gestion départementale

Dans son dernier rapport concernant la gestion du Département de la Sarthe de 2010 à aujourd'hui (gouvernance, situation financière, gestion du personnel), la Chambre Régionale des Comptes porte une appréciation très positive sur la gestion départementale malgré un contexte financier tendu :

- des investissements de 440 M€ sur la période étudiée soit 19 % de plus que les départements de population équivalente.
- des charges de personnels sont inférieures de près de 4% à celles observées dans les départements de la même strate
- un désendettement qui se traduit par la baisse de l'encours de la dette de 498 €/habitant à 395 €/hab, soit bien en-dessous de la moyenne de la strate (497 €).

Un nouveau budget de 625,1 M€

Les mouvements des dépenses et recettes sont de **2,7 M€** (soit - 0,5 % des autorisations budgétaires avant la DM). Le budget 2016 est donc porté à **625,1 M€** (627,8 M€ au Budget Supplémentaire – juin 16 et 620,3 M€ au Budget Primitif – fev. 16)

Fonctionnement - en dépenses : – 1,587 M€ / en recettes : + 0,945 M€

- + 2 M€ dans le domaine de l'enfance famille, notamment pour les mineurs en difficulté
- 1,5 M€ au titre des allocations APA ;
- 2,1 M€ de frais de séjour en établissements pour les personnes âgées et handicapées
- + 3,488 M€ au titre du fonds de péréquation des droits de mutation onéreux (DMTO) ;

Investissement - en dépenses : – 1,069 M€/ en recettes : + 0,43 M€

- 2,5M€ dans le domaine routier, en raison du décalage de calendrier ou de révision d'enveloppes ;
- 1,75 M€ au titre de la modernisation des réseaux ;
- + 2,5 M€ au titre de la vente de l'îlot de la Visitation
- + 1,5 M€ pour les travaux dans les collèges ;
- + 0,6 M€ au titre des contrats de territoires innovants (Fibre optique)

Niveau d'épargne brute : **36,2 M€**

La recette d'emprunt de bouclage : **19,9 M€** (- 3,6 M€)

Remboursement du capital : **22,7 M€**

	Dépenses	Recettes
Investissement	115 457 363	57 716 993
Fonctionnement	509 661 203	567 401 573
Total	625 118 566	625 118 566

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
@LucieDesnos

Des alarmes « attentats » dans les collèges (p. 36)

La prolongation de l'état d'urgence et le contexte de menace terroriste imposent des mesures particulières notamment au sein des collèges. Sur cette question, le Département souhaite s'inscrire pleinement dans une logique de sécurisation en **débloquant en urgence un crédit de 500 000 € pour 43 collèges publics** (hors 3 cités scolaires - Région) pour déployer dès cette fin d'année des alarmes performantes « attentat ». Leur sonnerie sera différente de l'alarme incendie et de la sonnerie de cours pour déclencher l'évacuation des enfants et anticiper l'automatisation de certains portails.

Le Département propriétaire des collèges et maître d'ouvrage sur le volet bâtimentaire, **reste dans l'attente de diagnostics sécurité** réalisés par les services de la Préfecture pour décider ou non des travaux à engager avec des financements attendus du fonds interministériel de prévention de la délinquance et des financements liés aux projets d'installation de dispositifs de protection.

Les autres 12 collèges sont déjà équipés de dispositifs performants (ou en cours de l'être): BONNETABLE La Foresterie, BOULOIRE Guillaume Apollinaire, FLECHE (LA) Le vieux chêne, LE MANS Les Sources, SAINTE JAMME-SUR-SARTHE Jean Rostand, YVRE-L'EVEQUE Pasteur, ALLONNES John Kennedy, CHANGE Jacques Peletier, LE MANS Anne Frank, LE MANS Costa-Gavras, PARIGNE-L'EVEQUE Louis Cordelet et SABLE-SUR-SARTHE Anjou (alarme prévue dans l'opération de restructuration)

Mineurs étrangers isolés (p.9)

Dans la prise en charge des jeunes au titre de l'ASE, l'activité 2016 est marquée par la poursuite de la montée en charge du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers entraînant une dépense supplémentaire de **480 000 €** pour cette décision modificative, ajoutée aux nombreuses augmentations déjà enregistrées à chaque budget.

141 jeunes (dont 43 majeurs, 81 mineurs et 17 jeunes en évaluation) bénéficiaient d'une prise en charge par le Département de la Sarthe au 31 août 2016. Le « quota » affecté à la Sarthe est de 40 jeunes.

A noter qu'un appel à projets du Département vers le secteur associatif compétent a été publié en juin, en vue de la création, au 1^{er} janvier 2017, d'un dispositif dédié à la prise en charge de 120 mineurs isolés étrangers et de 30 jeunes majeurs isolés étrangers pour désengorger progressivement le dispositif classique de protection de l'enfance et apporter une réponse plus adaptée aux MIE.

Espaces naturels sensibles (p.60)

Le vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a conforté les politiques des Départements en matière d'Espaces Naturels Sensibles. 23 sites sont aujourd'hui inscrits au programme départemental. Il s'agit de marais, tourbières, prairies humides, coteaux, landes, cavités ... aujourd'hui gérés et suivis par des experts naturalistes. La gestion de ces sites relève soit du Département, soit de communes, de structures intercommunales ou encore d'associations.

A ce jour, le Département est propriétaire de 4 sites : la Prée d'Amont à Vaas, la vallée du Vivier à Challes, les prairies du camp gallo-romain à Aubigné-Racan et une châtaigneraie à Lavernat.

Des pistes d'acquisition de deux nouveaux sites emblématiques (en Vallée du Loir et dans les Alpes mancelles) ont été identifiées. Elles pourraient être complétées par la recherche de sites intéressants notamment dans les secteurs nord et est du Département. Ces projets devront être financés par la TDENS, taxe départementale des espaces naturels sensibles qui est dédiée à ces dépenses.

Une dizaine de services civiques au sein des services en 2017 (p.99)

Pour promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen, le Département a décidé d'accueillir au sein de ses services une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans en service civique dès le début de l'année 2017. Ces volontaires seront mobilisés sur des périodes de 6 à 12 mois pour des missions utiles à la société permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Les recrutements devraient démarrer au début de l'année 2017.